

COLLE À BORDER KF10

Fiche de données de sécurité (FDS)



Date de création 20/03/2017
Version 1

1 . IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : **Colle KF10**
Type de produit : **Colle à border transparente**
Numéro de produit : A03701, FP-000328, FP-000329, FP-000332, FP-000335, FP-000336, FP-000337, FP-000339, FP-000340, FP-001573, FP-001867, FP-001939, FP-001343
Région : Europe
Adresse :

FOGEPACK

Rue Charles Lemaire
62500 LEULINGHEM
Tél. : 03.21.93.24.40
Mail: conso@fogepack.com

Fabricant : CODIPAG FRANCE SAS
26 Rue du Ruisseau
ZI Chesnes Therable
BP 14
38295 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX
Tél. : 04 74 94 52 15
Mail: codipag.sa@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence : +44 01375 387 635 (NOT 24HRS)

Service chargé des renseignements : Service Achat
Renseignement en cas d'urgence : Consultez votre centre antipoison régional.

2 . IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS07 SGH02

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-cyanoacrylate d'éthyle

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de mise en garde :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires:

BUTANONE, ACETONE, ACETATE D'ETHYLE

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB

3 . COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants contribuant aux dangers:

CAS N°:	78-93-3	Butanone	Teneur:	32,5 %
EINECS N°:	201-159-0	Classification : H225-302-312-332-319-336		

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457290-43-0000

Composants contribuant aux dangers:

CAS N°:	67-64-1	Acétone	Teneur:	27 %
EINECS N°:	200-662-2	Classification : H225-319-336		

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49-0000

Composants contribuant aux dangers:

CAS N°:	141-78-6	Acétate d'Héthyle	Teneur:	22,5 %
EINECS N°:	205-500-4	Classification : H225-319-336		

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46-0017

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 . PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Information générale : Consulter un médecin si une gêne persiste

Inhalation : Enlever la personne touchée à la source de la contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.

Ingestion : Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

Contact cutané : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon

Contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Information générale : La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition

Inhalation : Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion : Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané : Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire : Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

5 . MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Produits extincteurs Inappropriés : Ne pas utiliser de jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela rependra l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dangers particuliers : Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. Le produit est très inflammable.

Produits de combustion dangereux : Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesure de protection contre un incendie : Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

Équipement de Protection pour les Pompiers : Porter une combinaison de protection chimique.

6 . MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Les déversements ou rejets incontrôlables dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans des vermiculites, du sable sec ou de la terre et mettre dans un conteneurs.

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir rubrique 13.

7 . MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieux de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Précautions de stockage: Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage : Stockage de liquide inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillés en section 1.2

8 . CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

ACETONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME) : VLEP 500 ppm 1210 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes) : VLEP 1000 ppm 2420 mg/m³

ACETATE D'ETHYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME) : VLEP 500 ppm 200 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes) : VLEP 1000 ppm 400 mg/m³

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaire sur les composants : WEL = Workplace Exposure Limits

BUTANONE (CAS : 78-93-3) :

Commentaires sur WEL = Workplace Exposure Limits

Les composants :

DNEL :

- Consommateur – Orale ; Long terme – Effets systématiques : 31 mg/kg bw/day
- Consommateur – Cutanée ; Long terme – Effets systématiques : 412 mg/kg bw/day
- Travailleurs - Cutanée ; Long terme – Effets systématiques : 1161 mg/kg bw/day
- Consommateur – Inhalatoire ; Long terme – Effets systématiques : 106mg /m³
- Travailleurs – Inhalatoire ; Long terme – Effets systématiques : 600 mg/m³

PNEC :

- Eau douce : 55.8 mg/l
- Sédiments (eau douce) : 284.7 mg/kg
- Rejet intermittent : 55.8 mg/l
- Sédiments (eau de mer) : 284.7 mg/kg
- Eau de mer : 55.8 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées : 709 mg/l
- Sol : 22.5 mg/kg

ACETONE (CAS : 67-64-1) :

Commentaires sur WEL = Workplace Exposure Limits

Les composants :

ACETATE D'ETHYLE (CAS : 141-78-6) :

Commentaires sur WEL = Workplace Exposure Limits

Les composants :

DNEL :
Travailleurs – Inhalatoire ; Court terme – Effets systématiques : 1468 mg/m³
Travailleurs – Inhalatoire ; Court terme – Effets locaux : 1468 mg/m³
Consommateur – Inhalatoire ; Court terme – Effets systématiques : 734 mg/m³
Consommateur – Inhalatoire ; Court terme – Effets locaux : 374 mg/m³
Travailleurs – Inhalatoire ; Long terme – Effets locaux : 734 mg/m³
Travailleurs – Cutanée ; Long terme – Effet systématiques : 63 mg/kg bw/day
Travailleurs – Inhalatoire ; Long terme – Effet systématiques : 734 mg/m³
Consommateur – Cutanée ; Long terme – Effet systématiques : 37 mg/kg bw/day
Consommateur – Inhalatoire ; Long terme – Effet systématiques : 367 mg/m³
Consommateur – Orale ; Long terme – Effets systématiques : 4.5 mg/kg bw/day
Consommateur – Inhalatoire ; Long terme – Effets locaux : 367 mg/m³

PNEC :
- Eau douce : 0.26 mg/l
- Eau de mer : 0.026 mg/l
- Rejet intermittent : 1.65 mg/l
- Sédiments (eau douce) : 1.25 mg/kg
- Sédiments (eau de mer) : 0.125 mg/kg
- Sol : 0.24 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées : 650 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection :



Contrôle technique appropriés : Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux et du visage : Les protections suivantes devraient être portées : Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants : Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la Peau et du corps : Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesure d'hygiène : Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante : ABEK2-P3.

Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement : Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect : Liquide coloré
Couleur : Couleurs diverses
Odeur : Acétone
Seuil olfactif : Non disponible

pH :	pH (solution concentrée) : 7-8
Point de fusion :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	56°C @ 20
Point d'éclair :	-18°C (Coupelle fermée)
Taux d'évaporation :	Indéterminé
Facteur d'évaporation :	Non disponible
Inflammable (solide, gaz) :	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	1.8% - 13%
Autre inflammabilité :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	0.86 @ 20°C
Densité apparente :	Non disponible
Stabilité(s) :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	515°C
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Viscosité cinématique > 20,5 mm ² /s
Propriétés explosive :	Non disponible
Explosif sous l'influence d'une flamme :	N'est pas considéré comme explosif
Propriétés comburantes :	Non disponible
Commentaires :	Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni

9.2 Autres informations:

Autres informations :	Aucune information requise
Indice de réfraction :	Non disponible
Taille de particules :	Non disponible
Poids moléculaire :	Non disponible
Volatilité :	Non disponible
Concentration de saturation :	Non disponible
Température critique :	Non disponible
Composé organique volatil :	Ce produit contient au maximum 700 g/l de COV

10 . STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :

Réactivité : Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit

10.2 Stabilité chimique :

Stabilité chimique : Pas de risques particuliers de stabilité. Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Possibilité de réactions dangereuses : Non applicable. Non pertinent.

10.4 Conditions à éviter:

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Produits de décompositions dangereux : Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes : Oxydes de carbone ; Oxyde d'azote.

11 . INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets toxicologie : Pas d'information disponible

Autres effets sur la santé : Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer

Toxicité aiguë – orale :
ETA orale (mg/kg) 6 153,85

Toxicité aiguë – cutanée :
ETA cutanée (mg/kg) 6 153,85

Toxicité aiguë – inhalation :
ETA inhalation (mg/kg) 61,54

Lésions oculaires graves/limitation oculaire :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire irritation oculaire supposée

Sensibilisation respiratoire : Indéterminé

Sensibilisation cutanée : Indéterminé

Cancérogénicité : Absence de données

Organe cible pour la cancérogénicité : Non pertinent

Toxicité pour la reproduction fertilité : Non disponible

Toxicité pour la reproduction développement : Cette substance ne montre aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Danger par aspiration : Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur une base de la structure chimique

Information générale : Pas de danger spécifique pour la santé connu

Inhalation : Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion

Contact cutané : Peut être nocif par contact cutané

Contact oculaire : Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves

Informations toxicologiques sur les composants :

BUTANONE :

Toxicité aiguë – orale :

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg) : 2 000,0

Espèces : Rat

ETA Orale (mg/kg) : 2 000,0

Toxicité aiguë – cutanée :

Toxicité aiguë cutanée (DL50 mg/kg) : 2 000,0

Espèces : Lapin

ETA cutanée (mg/kg) : 2 000,0

Toxicité aiguë – inhalation :

Toxicité aiguë inhalation (DL50 mg/kg) : 20,0

Espèces : Rat

ETA cutanée (mg/kg) : 20,0

12 . INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité : Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique

Informations écologiques sur les composants :

BUTANONE :

Toxicité aiguë – poisson : CL50, CE50, CI50 : 100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë – plantes aquatiques : CL50, CE50, CI50 : 100 mg/l, Algues

12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces

Information écologiques des composants :**BUTANONE :**

Mobilité : Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB

Information écologique sur les composants :**BUTANONE :**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB

12.6 Autres effets néfastes:

Autres effets néfastes : Aucun connu

Information écologique sur les composants :**BUTANONE :**

Autres effets néfastes : Aucun connu

13 . CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Information générale : Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthode de traitement des déchets : Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU :**

N° ONU (ADDR/RID) : 1133

N° ONU (IMDG) : 1133

N° ONU (ICAO) : 1133

N° ONU (ADN) : 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

Nom d'expédition (ADR/RID) : ADHESIVES

Nom d'expédition (IMDG) : ADHESIVES

Nom d'expédition (ICAO) : ADHESIVES

Nom d'expédition (ADN) : ADHESIVES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Classe ADR/RID : 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquette de transport



14.4 Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (ADR/RID) :	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5 Danger pour l'environnement :

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 2

Numéro d'identification du Danger (ADR/RIO) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

15 . INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au ménage en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Réglementation nationales Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended).
The control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended).
The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No.716).
Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.
Règlement (UE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16 . AUTRES INFORMATIONS

Publié par	Compliance
Date de révision	11/04/2018
Révision	20
Remplace la date	01/06/2017
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables H302 Nocif en cas d'ingestion H312 Nocif par contact cutané H319 Provoque une sévère irritation des yeux H332 Nocif par inhalation H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
Store Between	Store Between 5°c 25°c

Note à l'utilisateur : Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.